



Critères d'Organisation des 1/8, 1/4 et Finales des Coupes de La Province de Liège

Nous vous précisons ci-après les conditions qui assortissent notre proposition et dont le respect doit être garanti par le club attributaire.

1. DROIT D'ORGANISATION :

- Le club organisateur devra s'acquitter de la somme de 75,00 €
(Uniquement pour les journées Finales)
Cette somme sera réglée à la trésorerie provinciale après envoi de la facture.
- Le club devra également prendre en charge les repas et boissons du bureau qui sera constitué de 1 administrateur et 1 arbitre. (Uniquement pour les journées finales)

2. CRITERES MATERIELS :

- a) Dates :
- | | |
|--|----------------------------|
| 1 ^{ère} Journée 1/8 et 1/4 Vétérans >>> | Dimanche 19 octobre 09h00 |
| 1 ^{ère} Journée 1/8 et 1/4 Seniors >>> | Dimanche 26 octobre 09h00 |
| 1 ^{ère} Journée 1/8 et 1/4 Dames >>> | Dimanche 02 novembre 09h00 |
| Finale Vétérans A & B >>> | Dimanche 18 Janvier 09h00 |
| Finale Seniors A & B >>> | Dimanche 25 Janvier 09h00 |
| Finale Dames A & B >>> | Dimanche 11 Janvier 09h00 |
| Finales Vétérans Dames >>> | Dimanche 14 Décembre 09h00 |
- b) Terrains :
- Leurs dimensions minimales seront de 10 m x 2 m.
Les dérogations CHPL accordées pour le championnat courant seront prises en considération.
Il faut également veiller à ce que des protections efficaces soient installées dans tous les cas où la sécurité des joueurs/joueuses et des spectateurs le justifiera.
La numérotation sera faite dans un ordre chronologique et de manière visible.
La nature de ces terrains sera immuable pendant toute la compétition et ceux-ci seront au nombre de **9 minimum**.
- c) Amplification :
- Nous devons disposer d'une amplification de qualité, elle devra porter distinctement sur toutes les pistes ainsi que dans les locaux où peuvent se rassembler les joueurs et les joueuses entre deux tours.
Le poste de commande sera situé au secrétariat de la compétition.
- d) Secrétariat :
- Il sera installé dans un local isolé, proche des terrains de jeu, et pourra être très aisément rendu inaccessible aux joueurs et joueuses.
Il sera équipé du matériel habituellement prévu : tables, chaises, etc....
Un raccordement électrique avec un minimum de 4 prises de 220 volts doit être prévu.
- e) Utilités :
- Toutes utilités ordinaires, toilettes notamment, doivent être prévues en suffisance.

Président de province - rue du Vicinal 13 - 4041 VOTTEM - : www.petanqueprovincieliege.be

Email : secretariat@petanqueprovincieliege.be -

Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

F.B.F.P - Province de Liège

Une trousse de secours est OBLIGATOIRE pour la journée.

Présence OBLIGATOIRE au club, d'un D.E.A. (défibrillateur Externe Automatique)

Buvette(s) et salle(s) pour restauration sont aussi indispensables.

f) Prix :

La dotation, pour les journées finales de ces compétitions incombe à la Province

g) Organisation technique des journées finales : (pas des 1/8 ni 1/4)

L'organisation technique de la journée est à l'entière charge de la Province.

h) Sponsors – Publicité :

La Province accorde le patronage de ses compétitions avec un droit de présence.

Toute autre forme de sponsor ou de publicité est, par contre, parfaitement autorisée à l'organisateur, en respect des lois en vigueur dans notre pays.

i) Arbitrage : Uniquement lors des journées finales :

En cas d'absence d'arbitre officiel, le bureau organisateur désignera un de ses membres licencié à la F.B.F.P. qui fera office d'arbitre du jour.

j) Pendant les journées finales, **aucune autre compétition** ne pourra se dérouler en même temps dans la salle.

3. DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

a) Mise à disposition des locaux aux organisateurs à 7h30 au plus tard.

b) Présence des joueurs à 8h15

c) Tirage au sort par les capitaines à 8h15. (pour les journées finales)

d) Début des parties à 9h00 précises.

e) Arrêt de +- 12h30 à +- 13h30 permettant aux joueurs de se restaurer.

f) Reprise des jeux à 14h00.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que, désireuse d'éviter la répétition de certaines expériences désagréables, la Province exercera, dans l'intérêt de tous, un contrôle sévère mais juste des installations proposées (surface de jeu comprise) et n'hésitera pas à refuser une proposition jugée insuffisante.

Elle n'admettra, dès lors, que des installations existantes, propres à l'organisation des compétitions provinciales, c'est à dire n'exigeant pas de travaux d'aménagement importants.

Toutes les précisions souhaitables seront communiquées à l'organisateur en temps opportun.

Il faut d'ailleurs noter que des exigences particulières, en fonction d'éléments locaux propres, pourront être définies quand l'endroit aura été arrêté.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le C.E de Province
Claudy GERARD
Président